



AGROALIMENTAIRE

Contactez la FGTA-FO

> Richard Roze
Secrétaire fédéral
Courriel : richard.roze@fgta-fo.org
Tél. : 06 84 99 59 31

Paris, le 17 avril 2015

Double peine pour les salariés dans la charcuterie industrielle (FICT)

Après l'échec des négociations salariales dans le secteur de l'industrie charcutière, et ce malgré un contexte économique en progrès de l'aveu même des employeurs, c'est désormais le régime de prévoyance des salariés du secteur qui est mis à mal par l'attitude patronale.

Ce régime est déficitaire, notamment sur la ligne invalidité. Deux solutions étaient donc envisageables lors des négociations du 15 avril 2015, soit la cotisation était augmentée, soit l'on mettait fin au régime de prévoyance. Les organisations syndicales dont la FGTA-FO ont demandé à ce que les employeurs prennent en charge l'augmentation de la cotisation (à peu près 3/4 euros par mois et par salarié) pour rattraper la non augmentation des salaires cette année.

La délégation patronale a balayé d'un revers de main cette proposition, entérinant ainsi la double peine pour les salariés, pas de hausse des salaires en 2015, et une augmentation de la cotisation du régime de prévoyance.

Par la voix de Richard Roze, Secrétaire fédéral en charge du secteur, la FGTA-FO a indiqué qu'une telle posture patronale allait conduire à de fortes tensions dans le dialogue social dès les prochaines semaines.

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Outils de communication » de notre site internet :

www.fgtafo.fr